

PROCES – VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du lundi 11 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux

Le onze juillet à 20h00,

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, le conseil municipal de la commune de Marcilly d'Azergues, s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil municipal située en mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2022

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

BLANCHON Frédéric	PERRETON Pascal	
ARONICA Mathieu	CORDIER Stéphanie	SCAPPATICCI Benjamin
BURNIER Frédérique	ROCHET Philippe	VIGNERON Pascal
CARRIER Nathalie	CHEVEREAU Laurent	De PARISOT DE BERNECOURT France
SICILIANO Georges		

ABSENTS (avec pouvoir) :

Madame Ghislaine GOUBEAU absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur Benjamin SCAPPATICCI

Monsieur Thierry DECLERCK absent excusé, a donné pouvoir à Monsieur Georges SICILIANO

ABSENTS (sans pouvoir) :

Monsieur Jean Louis COCHARD

ORDRE DU JOUR

- I Désignation du secrétaire de séance
- II Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 07.06.2022
- III Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire
- IV Personnel territorial – modification du tableau des emplois permanents au 01.09.2022
- V Choix du mode de publicité des actes administratifs de la collectivité à compter du 01.07.2022
- VI Adoption du rapport annuel 2021 du Syndicat Intercommunal des eaux du Val d'Azergues
- VII Présentation du plan projet de délimitation du domaine public autoroutier concédé (DPAC) de l'autoroute A6
- VIII Divers

I Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire désigne Monsieur Philippe ROCHET comme secrétaire de séance,

propose

*qui accepte la
fonction*

II Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 07.06.2022

Le procès-verbal de la séance du 7 juin 2022 a été transmis aux élus en annexe de la convocation. Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler.

Aucune remarque n'est formulée.

A l'unanimité des membres présents, pouvoirs inclus, le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du 7 juin 2022.

III Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire précise que la délibération prise en commission MAPA pour l'extension du groupe scolaire n'a pas lieu d'être, elle est donc intégrée dans les décisions du Maire.

Deux décisions ont été prises pendant le mois de juin, à savoir :

Décision n°1 – MAPA création d'une 5^{ème} classe du groupe scolaire

Décision n°2 – MAPA restauration scolaire- choix du prestataire de service

Madame Stéphanie CORDIER prend place à 20h11, la conseillère n'a pas pu participer pour les trois premiers points de l'ordre du jour.

IV Personnel territorial – modification du tableau des emplois permanents au 01.09.2022

Délibération n° 2022 / 19

Deux changements sont à prendre en compte à compter du 1^{er} septembre 2022, à savoir :

- Suppression du grade d'adjoint administratif à temps complet, suite au départ de l'agent pour mutation dans une autre collectivité
- Création d'un poste au service périscolaire au grade d'adjoint territorial d'animation, à temps non complet

Après avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, pouvoir inclus :**

- **Accepte** la suppression du grade d'adjoint administratif à temps complet
- **Accepte** la création d'un emploi à temps non complet, dans le cadre d'emploi d'adjoint territorial d'animation
- **Dit** qu'il est nécessaire de modifier le précédent tableau des effectifs adopté par délibération
- **Fixe** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité

V Choix du mode de publicité des actes administratifs de la collectivité à compter du 01.07.2022

Délibération n° 2022 / 21

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage
- Soit par publication sur papier
- Soit par publication sous forme électronique

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Marcilly d'Azergues, afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- **Publicité par publication papier** (maintien de la mise à disposition d'un classeur à l'accueil de la mairie en libre-service)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, pouvoir inclus :**

D'ADOPTER la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

VI Adoption du rapport annuel 2021 du Syndicat Intercommunal Des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA)

Délibération n° 2022 / 22

Monsieur le Maire présente le rapport annuel de l'année 2021, transmis par le comité syndical en date du 17 juin 2022. Ce rapport fait ressortir la très bonne qualité de l'eau distribuée.

La conformité bactériologique est de 100%

La conformité physico-chimique est également de 100%

Il y a une baisse de volume vendu en 2021, par rapport à 2020.

Le niveau d'endettement est en baisse.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, pouvoir inclus :**

- **VALIDE** le rapport annuel 2021 du SIEVA

VII Présentation du plan projet de délimitation du domaine public autoroutier concédé (DPAC) de l'autoroute A6

Délibération n° 2022 / 23

Dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A6 et du rétablissement des voies de communication, Monsieur le Maire :

- Informe que la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône a chargé le cabinet de Géomètre – Expert GEOMEXPERT de procéder aux opérations de Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé de l'autoroute A6 qui traverse le territoire de la Commune de Marcilly d'Azergues

- Présente pour avis le plan projet de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge d’APRR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal rend **un avis favorable à 11 voix pour et 3 abstentions**, pour la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l’autoroute A6, telle qu’elle figure au plan projet.

VIII Divers

Néant

COMPTES RENDUS RÉUNIONS INTERCOMMUNALITÉ – SYNDICATS – COMMISSIONS ET AUTRES

SYNDICATS

SIEVA :

Délibération sur la qualité des eaux

Point sur les travaux en cours

Pas de renouvellement sur Marcilly d’Azergues en 2022

SYDER :

Point sur le contentieux avec ENEDIS

Point sur les bornes électriques, 2 points de livraison sont toujours en attente

Commission des déchets :

Une réflexion est à mener sur le point de collecte du verre usagé

Problème du prestataire qui ne peut répondre aux besoins.

Commissions communales

Commission culture du 08.06.2022 :

- Versement d’une subvention de 750.00€ pour la Confrérie du Nœud du Vigneron
- Fête de la musique : participation d’un des deux groupes
- 2023 : spectacle François Gaillard spectacle prévue le 14.01.2023 à la salle des fêtes
- Toinon et Alexis MONNIOT proposent un conte musical pour le dimanche de pentecôte 2023, en lien avec l’école.

Commission urbanisme du 29.06.2022 :

Les dossiers étudiés par les membres de la commission sont les suivants :

DP.069.125.22.00019 Reçu en Mairie le 04.04.2022 Madame Séverine BERNARD	Adresse des travaux : 138 impasse de la Carrière ZONE A Périmètre ABF : non	<u>Avis de la commission d'urbanisme :</u> La commission émet un avis défavorable.
DP.069.125.22.00022 Reçu en Mairie le 22.04.2022 Monsieur Patrice TETARD	Adresse des travaux : 13 place des tilleuls Périmètre ABF : oui	<u>Avis de la commission d'urbanisme :</u> La commission émet un avis favorable, avec prescriptions (ABF)
DP.069.125.22.00024 Reçu en Mairie le 04.05.2022 Madame Nathalie BLANCHON	Adresse des travaux : 156 chemin de la Ferrandière Périmètre ABF : oui	<u>Avis de la commission d'urbanisme :</u> La commission émet un avis favorable.
DP.069.125.22.00025 Reçu en Mairie le 05.05.2022 Monsieur Eddy MOLINA	Adresse des travaux : 327 route de Chazay Périmètre ABF : oui	<u>Avis de la commission d'urbanisme :</u> En attente de l'avis ABF
DP.069.125.22.00028 Reçu en Mairie le 20.05.2022 Madame Isabelle FONTANY	Adresse des travaux : 34 impasse du Four Périmètre ABF : oui	<u>Avis de la commission d'urbanisme :</u> La commission émet un avis favorable
DP.069.125.22.00029 Reçu en Mairie le 10.06.2022 Monsieur Thibaut NOIZET	Adresse des travaux : 87 chemin des Grands terres Périmètre ABF : oui	<u>Avis de la commission d'urbanisme :</u> En attente de l'avis ABF
DP.069.125.22.00030 Reçu en Mairie le 13.06.2022 Monsieur Gabriel BARROT	Adresse des travaux : Chemin de la Croix-Rochet Périmètre ABF : non	<u>Avis de la commission d'urbanisme :</u> La commission émet un avis favorable.
DP.069.125.22.00030 Reçu en Mairie le 16.06.2022 Monsieur Bjorn SIEGEL	Adresse des travaux : 474 route des Chères Périmètre ABF : oui	<u>Avis de la commission d'urbanisme :</u> La commission émet un avis favorable
PC.069.125.22.00002 Reçu en Mairie le 16.06.2022 Monsieur Pierre-Maxime TARDY	Adresse des travaux : Chemin profond Périmètre ABF : oui	<u>Avis de la commission d'urbanisme :</u> En attente de l'avis ABF + demande de pièces complémentaires

AUTRES

Fermeture de l'accueil de la Mairie : le vendredi 15.07.2022. La secrétaire générale sera en télétravail ce jour-là.

Chantiers de l'école + propriété « ex-Laplagne » : les travaux ont commencé le 08.07.2022

La 5^{ème} classe risque de ne pas être terminée le 1^{er} septembre. Une étude est effectuée pour fermer le chantier vis-à-vis de la cours de récréation.

A ce jour il y a 105 enfants inscrits. La répartition se fera sur les 5 classes.

En cas de pluie, une partie de la salle plurivalente sera utilisée pour abriter les enfants.

Recrutement d'un poste périscolaire : une offre d'emploi a été diffusée en juin dernier, peu de retour.

Deux personnes ont été rencontrées et le choix a été porté pour la candidature habitant à Civrieux d'Azergues.

Compte rendu de la réunion publique : suite à la réunion publique, des rendez-vous avec des professionnels ont été planifiés.

Bilan : retour positif pour l'implantation d'une supérette et de 2 professionnels de santé.

Commission vie économique :

Point sur la fréquentation du marché hebdomadaire – celui-ci a très bien démarré, une petite diminution de la fréquentation est remarquée, mais celle-ci est due à l'approche des vacances d'été.

Suspension du marché mi-juillet et reprise début septembre (le 3 ou le 10 septembre 2022)

Commission MAPA :

Choix du prestataire cantine : 2 prestataires (SHCB et RPC)

Le mieux placé au niveau prix et qui correspond le plus aux attentes de la collectivité est RPC, il propose entre autre un repas bio par semaine, tandis que l'autre prestataire pratique un prix plus élevé et travaille moins avec des producteurs locaux.

Commission CCAS :

Le thé dansant aura lieu le samedi 1^{er} octobre.

Conseil d'école :

Il y aura 2 nouveaux intervenants (un maitre le jeudi et vendredi, et une maitresse le lundi et mardi) pour remplacer la maitresse partie pour une autre école.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions du conseil municipal :

Mois en 2022	Date retenue	Heure	Lieu
SEPTEMBRE	LUNDI 12	20H00	Mairie

Prochaines réunions à dater :

Commission communale	Date	Heure	Lieu
Bâtiments	Mardi 19.07.2022	19h00	Mairie
Urbanisme / PLU	Mercredi 31.08.2022	17h00	Mairie

Fin de séance : 22h16

Ajout d'éventuelles remarques au procès-verbal, le 12.09.2022 :

- modification comme suit :
page 4/7 :

" Monsieur le Maire propose Monsieur Philippe ROCHET comme ~~secrétaire~~
de séance, qui accepte la fonction."

Ont approuvé et signé le présent procès-verbal, le 12.09.2022 :

Le Maire,

Frédéric BLANCHON



Le secrétaire de séance,

Philippe ROCHET

